

BlackRock, la finance au chevet des retraités français

Frustrés par la faible part de l'épargne individuelle dans le système de retraite français, les géants de la finance espèrent que, avec la réforme Macron-Philippe, leur heure arrive enfin.

par Sylvain Leder

Au rez-de-chaussée d'un immeuble cossu de New York ouvert au public se trouvent une boutique de design ainsi qu'un bar, duquel s'échappe une harmonieuse mélodie improvisée par un pianiste pour le plus grand bonheur d'une clientèle huppée. Cet édifice appartient à BlackRock. Avec Vanguard et State Street, la société forme le gang des « Big Three » : les trois géants de la gestion d'actifs. Ensemble, ils cumulent environ 15 000 milliards de dollars (13 500 milliards d'euros) de capitalisation, soit l'équivalent du produit intérieur brut (PIB) de la Chine, et contrôlent un bloc majoritaire d'actions dans 90 % des entreprises du S&P 500, le premier indice boursier américain.

Mais les deux acolytes de BlackRock ne sont que des nains à côté de ce Léviathan financier. Avec un chiffre d'affaires supérieur à 12 milliards de dollars et près de quatorze mille « collaborateurs » dans une trentaine de pays, la société de M. Laurence D. Fink gère à elle seule plus de 6 000 milliards de dollars, soit près de deux fois et demie le PIB de la France.

BlackRock collecte ces sommes auprès de ses clients afin de les placer dans les titres d'entreprises du monde entier. Notamment à travers son produit-phare : l'Exchange Trading Fund (fonds négocié en Bourse, ETF). Dès lors qu'il dispose d'un minimum de 600 euros, n'importe quel quidam peut faire appel aux bons services de M. Fink, avec 2 378 modalités d'investissement possibles. Mais si BlackRock s'adresse aux « petits », auxquels l'institution propose des frais de gestion dix fois inférieurs à ceux prélevés pour les placements classiques, il ne néglige pas les gros poissons. Comme le fonds souverain norvégien, le plus important de la planète.

Le succès de la société s'explique par l'expertise sans égale que lui reconnaît le monde de la finance. La source de cette clairvoyance singulière porte un nom évocateur : Aladdin. Dans le conte oriental, Aladdin est un garçon des rues qui accède à une fortune infinie grâce aux prouesses d'un génie enfermé dans une lampe. Pour M. Fink, Aladdin est un acronyme : Asset, Liability, Debt and Derivative Investment Network, ou Réseau d'investissements en actifs, passifs, dettes et dérivés. Il s'agit d'un supercalculateur composé de six mille serveurs à haute performance qui surveillent chaque jour près de 20 000 milliards de dollars. Aladdin fonctionne si bien que, en mars 2019, M. Fink a annoncé qu'il comptait supprimer des centaines d'emplois d'analystes, préférant s'en remettre aux conseils de son bon génie.

Mais si Aladdin est devenu aussi puissant, c'est avant tout parce que certains dirigeants politiques ont décidé de lui faire confiance. Ainsi des gouvernements et banques centrales qui se sont tournés vers lui pour tester la solidité de leurs systèmes financiers à la suite de la crise de 2008. La note s'est par exemple élevée à 8 millions d'euros pour la Banque centrale

européenne (BCE) en 2016. À peine un pourboire pour BlackRock, rétorquera-t-on. Certes, mais « *les conseils que la société fournit aux banques centrales des Pays-Bas, de l'Espagne, de l'Irlande, de Chypre ou de la Grèce lui rapportent bien plus que de l'argent : de l'information* », souligne l'économiste Don Quijones (1). Ainsi nourri des données les plus précieuses de la planète finance, l'algorithme Aladdin, loué à d'autres fonds, est devenu indispensable.

Sur ses conseils, BlackRock investit sur les cinq continents. Il possède une part de 40 % des entreprises américaines les plus importantes. Il vote dans 17 000 conseils d'administration, possède plus d'actions dans Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft que les fondateurs de chacune de ces sociétés. En France, il est propriétaire d'environ 5 % de BNP Paribas, d'Axa, de Renault, de Bouygues, de Total, de Vivendi, de la Société générale...

Cette logique tentaculaire permet à BlackRock de déployer une stratégie dite de *common ownership* (« propriété commune »). L'objectif : acquérir un poids suffisant dans le capital d'entreprises en concurrence dans un même secteur. Par exemple, dans le domaine de la chimie, le fonds dispose de blocs d'actions non négligeables chez Bayer, BASF, DuPont, Monsanto, Linde, ainsi que chez les français Arkema et Air Liquide. Rien de plus facile pour lui que de faire en sorte que son activisme actionnarial chez l'un serve ses intérêts chez l'autre, et les siens par-dessus tout. BlackRock peut ainsi plaider en faveur d'une fusion ici, d'une hausse des prix favorable aux dividendes là, etc. Trois chercheurs en économie ont publié en 2018 un article sur le *common ownership* (2). Ils ont établi que, dans le secteur de l'aviation commerciale, les prix des billets ont été maintenus à la hausse par les cinq principales compagnies aériennes américaines dans lesquelles BlackRock est actionnaire.

Pour M. Fink, Aladdin a donc transformé le monde en caverne d'Ali Baba. Et, au beau milieu de la grotte, il semble avoir identifié un joyau de forme hexagonale.

Rendre automatique l'adhésion à un plan d'épargne

En octobre 2017, le président Emmanuel Macron reçoit M. Fink ainsi qu'une poignée d'autres dirigeants du monde de la finance pour une présentation du programme de réformes de son gouvernement, sous la houlette du ministre de l'économie et des finances Bruno Lemaire. La même année, le président de BlackRock France, M. Jean-François Cirelli, un proche de M. Alain Juppé, qui a piloté la privatisation de Gaz de France lorsqu'il en était le président-directeur général, est invité à siéger au Comité action publique 2022 (CAP 22). Créé par M. Macron, ce dernier est censé identifier les « *réformes structurelles* » prioritaires, ainsi que les « *économies significatives et durables* » que l'État devra réaliser, quitte à envisager certains « *transferts au secteur privé* » ou l'« *abandon* » de certaines de ses missions (3).

Dans un document publié en juin 2019 et intitulé « La loi Pacte : le bon plan retraite » (4), M. Cirelli s'imisce dans le débat politique : « *Nous présentons (...) nos recommandations sur les mesures qui contribueront à une réforme réussie* », écrit-il, car celle-ci, qui permet de rendre l'« *épargne retraite plus attractive* », est « *importante* ». « *Nos recommandations s'adressent au gouvernement français (...), aux employeurs et représentants du personnel* », et visent à favoriser l'« *accès aux ETF* ». « *L'objectif du gouvernement est de porter l'épargne retraite à 300 milliards d'euros à l'horizon de la fin du quinquennat.* » Il suggère à Paris de s'inscrire dans le cadre de la nouvelle réglementation du plan Juncker et de son produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle (PEPP) — un projet soutenu par le vice-président

de la Commission européenne Valdis Dombrovskis, qui a lui-même désigné BlackRock pour mener les premières expérimentations.

Le document identifie trois axes autour desquels organiser l'action du gouvernement. Tout d'abord, « *améliorer par voie de décrets d'application et d'ordonnances* » l'accès à la retraite par capitalisation, puis pérenniser les incitations fiscales ; créer « *un tableau de bord d'outils digitaux de type agrégateur-simulateur permettant à chaque épargnant d'évaluer ses futurs revenus* », en imaginant une forme d'« *éducation financière* » : « *De la même manière que les salariés français disposent d'un budget formation leur permettant de faire évoluer leurs qualifications professionnelles, on pourrait imaginer la création d'un budget formation financière* » — qui permettrait de présenter les retraites par répartition et par capitalisation comme « *complémentaires* ». Enfin, rendre automatique l'adhésion à un plan d'épargne retraite. De façon à s'assurer que les changements de gouvernement ne remettent pas en cause de telles « *avancées* », il convient de surcroît d'associer à la réforme « *une gouvernance de long terme, à travers la mise en place d'un organisme indépendant apte à en évaluer le coût et l'efficacité dans la durée, mais aussi à en garantir la pérennité* ».

En 2019, dans la lettre annuelle que M. Fink adresse aux dirigeants d'entreprises, « *dans lesquelles BlackRock investit* », il explique : « *La société, usée par les grands changements qui ont lieu au sein de l'économie et par l'incapacité des gouvernements à fournir des solutions pérennes, s'attend de plus en plus à ce que les entreprises, publiques comme privées, s'attaquent aux problèmes sociaux et économiques les plus urgents. (...) Une chose, néanmoins, est certaine : le monde a besoin de votre leadership.* »

Sylvain Leder

Professeur de sciences économiques et sociales, a participé à la coordination du *Manuel d'économie critique du Monde diplomatique*, 2016.

(1) Don Quijones, « [Why's the world's biggest asset manager advising the ECB on the health of EU banks ?](#) », Wolf Street, 15 octobre 2018.

(2) José Azar, Martin C. Schmalz et Isabel Tecu, « [Anticompetitive effects of common ownership](#) », *The Journal of Finance*, vol. 73, n° 4, Berkeley, août 2018 (PDF).

(3) Édouard Philippe, « [Programme "Action publique 2022"](#) », cabinet du premier ministre, Paris, 26 septembre 2017 (PDF).

(4) « [La loi Pacte : le bon plan retraite](#) », BlackRock France, Paris, juin 2019.